



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 11 mars 2025 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

0. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Lavallée, messieurs Benoit Desrochers, François-Henri Lafarge, Pierre Coutu, Pierre Savignac et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Madame Manon Després agente administrative, taxation et comptabilité, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Nomination d'une secrétaire d'assemblée.

2025-03-304

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de David Paradis-Lapointe, Directeur général, greffier et trésorier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de monsieur Serge Perreault appuyé par monsieur Benoit Desrochers de nommer à l'unanimité des membres du conseil présents QUE Madame Manon Després, agente administrative – taxation et comptabilité soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

*Le maire demande le vote.
Accepter à l'unanimité.*

1. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le maire de Sainte-Élisabeth, atteste de la conformité de l'avis de convocation remis à chaque élu le 7 mars 2025 conformément à l'article 156 du Code municipal.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire ne pouvant pas être différent de l'avis de convocation, sauf en présence de tous les élus et sur approbation unanime.

ORDRE DU JOUR DU 11 MARS 2025

0. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ENGAGEMENT D'UNE FIRME POUR L'AUDITION FINANCIÈRE DE 2023-2024-2025

3.EMBAUCHE D'UN (E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

4. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PERMIS URBANISME

5.Période de questions

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



2. Engagement d'une firme pour l'audition financière 2023-2024 -2025

- CONSIDÉRANT QUE** nous avons contacter plusieurs firmes comptables sans possibilité de pouvoir faire les travaux dans l'immédiat.
- CONSIDÉRANT QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptable a soumis une offre de service pour les années 2023-2024-2025.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyer par monsieur Serge Perreault d'engager la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les années 2023-2024-2025, aux montants respectifs de 27 500\$, 28 500\$ et 30 000\$.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 1300 413 service comptable, le montant excédant sera financé par l'utilisation des surplus non affectés.

Le maire demande le vote.

3. Embauche d'un(e) directeur(trice) générale par intérim

2025-03-306

- CONSIDÉRANT** l'entente de la FQM pour l'engagement d'une personne au poste de directeur général par intérim.
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un délai de trente jours pour engager un directeur général par intérim.
- CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une seule application et que suite à une entrevue avec monsieur le maire et le personnel administratif, nous recommandons l'engagement de cette personne.

Il est proposé et par monsieur Serge Perreault et appuyer par monsieur Pierre Coutu de nommer Marie-France Brisson, directrice générale par intérim pour une période de trois mois.

Contre : Messieurs François-Henri Lafarge, Pierre Savignac et Madame Diane Lavallée.

Le maire demande le vote.

Adopté à majorité

4. Autorisation de signature pour permis de l'urbanisme

Reporté

- COSIDÉRANT QUE** nul permis ou certificat prévu dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne peut être valablement accordé ou délivré s'il ne l'est par le fonctionnaire que le conseil de la municipalité désigne à cette fin (source MAMH).
- CONSIDÉRANT QUE** le permis ou certificat doit être conforme aux exigences de la loi et des règlements applicables (source MAMH).



- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit assumer toutes les responsabilités à l'égard des actes posés par ses préposés (source MAMH).
- CONSIDÉRAN QUE** la Municipalité peut faire appel à des firmes privées d'urbanisme et au service-conseil de l'UMQ pour obtenir l'accompagnement nécessaire à l'analyse des dossiers.
- CONSIDÉRANT QUE** Mme Charbonneau agit à titre de secrétaire à l'urbanisme en remplacement de Mme Christine Parent pendant l'absence de cette dernière.

Il est recommandé par Madame Brigitte Toupin, Directrice des services techniques, que le Conseil nomme par résolution Mme Sophie Charbonneau, en tant que préposée à l'émission des permis et certificats.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu de mandater madame Sophie Charbonneau pour signer l'émission des permis et des certificats du département d'urbanisme.

Reporté à la séance du 17 mars 2025.
Le maire demande le vote.
Résultat du vote.

5. Les questions du public sont accueillies.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20h55.

Il y avait 40 personnes présentes.